

COMMUNE DE CHATILLON-SUR-CHALARONNE (Ain)

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2026**

N°DCM-2026-023

OBJET :

**INSTITUTIONS ET VIE
POLITIQUE**

**Centre Communal d'Action
Sociale**

Membres élus au Conseil
d'Administration du CCAS

Membres en exercice : 29
Membres présents : 28
Membres votants : 29

L'an deux mille vingt-six le trente mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, s'est réuni en mairie, après convocation en date du 24 mars 2026, sous la présidence de M. Patrick MATHIAS, Maire.

M. le Maire ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers :

Etaient présents :

M. MATHIAS - Mme BIAJOUX - M. PERREULT - Mme ROBIN -
M. MORIN - Mme BAS-DESFARGES - M. LEDUC - M. MARTINON -
Mme SOUPE - M. JACQUARD - Mme PAGET - M. CURNILLON -
Mme BROCHARD - Mme DESCOMBES - M. DI CARLO -
Mme COUTURIER - M. GINDRE - Mme FETTET - M. DECOMBLE -
M. TASPINAR - M. DUPUPET - Mme PERNIN - M. PESCARMONA -
Mme BRUNEL - Mme MARIN - M. GADENNE - M. BEJA -
Mme CHEVALIER.

Absente ayant donné un pouvoir : Mme MERLIN représentée par Mme ROBIN.

Absent : néant.

Madame Fabienne BAS-DESFARGES est élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

* * *

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public administratif qui anime l'action générale de prévention et de développement social de la commune, en liaison avec les institutions publiques et privées (CAF, MSA, associations, etc.).

Considérant que le Conseil d'Administration du CCAS de Châtillon-sur-Chalaronne est composé de 8 membres élus par le Conseil Municipal au scrutin de liste à la proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel et de 8 membres nommés par Monsieur le Maire, dont au moins :

- 1 représentant des associations familiales sur proposition de l'UDAF.
- 1 représentant des associations de retraités et de personnes âgées.
- 1 représentant des personnes handicapées.
- 1 représentant d'associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion.

Considérant qu'un appel à candidatures auprès des organismes a été affiché en mairie et adressé aux associations locales le 20 mars 2026 ;

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (29 voix pour) :

ELIT les membres suivants du Conseil Municipal pour siéger au CCAS de Châtillon-sur-Chalaronne :

... / ...

Monsieur le Maire, Président de droit.	
8 membres élus au Conseil d'Administration du CCAS :	
Sylvie BIAJOUX	Dimitri DECOMBLE
Bénédicte DESCOMBES	Gilles MARTINON
Magalie MERLIN	Anicette PAGET
Annie ROBIN	Julien BEJA

Ainsi délibéré le 30 mars 2026

Le Maire,
Patrick MATHIAS



Secrétaire de séance
Fabienne BAS-DESFARGES

Acte rendu exécutoire après :
Affichage ou notification
Le : **07 AVR. 2026**
Et dépôt en Préfecture
Le : **07 AVR. 2026**

Pour extrait conforme.
Au registre sont les signatures.